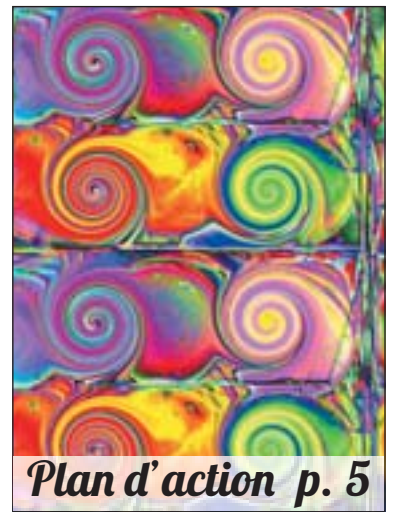




L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 775 du 23 décembre 2017



L'édito

Suppressions « sans effet » ?

On sait depuis octobre que le budget 2018 a prévu pour le second degré public la suppression de 2 600 emplois de stagiaires. Le ministère continue d'affirmer sans démonstration que ces suppressions seront sans impact sur les « moyens d'enseignement », confondant à dessein les postes non pourvus aux concours de recrutement et les moyens horaires attribués aux académies. Alors que 26 000 élèves supplémentaires sont attendus, on assiste à une vaste opération de redéploiement entre les académies dans laquelle les plus touchées, y compris quand elles gagnent des élèves, sont celles qui concentrent les difficultés sociales avec un fort poids de l'éducation prioritaire : Lille : - 136 emplois ; Amiens : - 91 ; Caen : - 87 ; Rouen : - 77 ; Nancy-Metz... Les académies gagnant des emplois sont celles en forte augmentation démographique.

Ces mesures risquent donc d'alourdir encore les effectifs de classe à la rentrée 2018, et les éléments qui ressortent de la commission Mathiot montrent que la réforme du lycée qui se prépare va servir à des suppressions d'emplois par réduction des heures d'enseignement. Au-delà, nous savons donc que nous aurons aussi à lutter contre une communication ministérielle qui nie une réalité pourtant de plus en plus pesante dans nos établissements, celle de la détérioration de nos conditions de travail. Raison de plus pour profiter de la fin d'année pour reprendre, si ce n'est déjà fait, son adhésion au SNES-FSU, la force du collectif sera nécessaire pour mener les batailles qui nous attendent. D'ici là,

souhaitons à toute la profession de bonnes vacances et de très bonnes fêtes ! ■



Frédérique Rolet, secrétaire générale

bac et post-bac

Vers une jeunesse sacrifiée



En transformant de fait le bac en certificat de fin d'étude, en faisant le choix de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel, en instituant une sélection à l'entrée de l'Université, le gouvernement clôt plusieurs décennies de démocratisation et d'élévation des qualifications.

Le débat sur le lycée et le baccalauréat initié par le gouvernement a ouvert la porte aux idées reçues et aux positions caricaturales.

Entre les chiffres qui circulent sur le coût supposé faramineux du bac, la dénonciation du bachotage, la condamnation du couperet qu'induirait les épreuves finales, les détracteurs du bac ressassent à l'envi ces arguments pour justifier le développement des épreuves locales, une réforme qui cache bien d'autres raisons.

Si l'on relie les fils qui unissent en effet les mesures du récent projet de loi sur l'orientation et la réussite étudiante aux missions sur le lycée général et technologique d'une part, sur la formation professionnelle de

l'autre, le sens de la volonté gouvernementale apparaît très clairement.

Face à la demande sociale de poursuite d'études et d'élévation des qualifications, le gouvernement, fidèle à ses choix politiques, se refuse à investir fortement dans l'Éducation.

Il faut pourtant faire face à l'afflux d'étudiants et aux difficultés des universités – dont les budgets stagnent depuis 2010 – à les accueillir, tout en ne donnant pas à l'opinion le sentiment que l'on sélectionne.

Sélection masquée

Quoi de mieux que le système des fameux « attendus » nationaux requis pour entrer en licence ? Tellement généralistes pour les uns qu'ils permettront à certaines universités d'établir leurs propres critères de sélection, ils sont pour d'autres tellement ségrégatifs qu'ils fermeront la porte de plusieurs formations à une partie

des bacheliers. Quant aux professeurs du second degré, ils sont placés dans la position ambiguë de formateur et de censeur portant un avis négatif sur tel ou tel projet de leurs élèves. La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur pilote en partie celle du lycée, un lycée modulaire, vendu comme permettant à l'élève de choisir son parcours, valorisant une pseudo-liberté de choix en faisant l'impasse sur tous les biais (sociaux, de genre, territoriaux) qui guident les choix.

Sous couvert de lutte contre les hiérarchies, ce sont bien les inégalités qu'on va aggraver, en barrant la route de l'accès à l'enseignement supérieur pour certains jeunes, en dirigeant autoritairement une partie des classes populaires vers l'apprentissage ardemment convoité par les Régions, un appren-

tissage faisant peu de cas des enseignements généraux et des possibilités d'évolution des jeunes.

En réalité, si les besoins économiques des mutations à l'œuvre, numériques, environnementales, imposent

de développer les aptitudes des salariés, l'objectif d'une véritable démocratisation fondée sur une élévation de la formation citoyenne, culturelle, professionnelle

de tous les jeunes, se heurte toujours aux mêmes obstacles. D'où la volonté de freiner la demande, cantonner certains jeunes à certains parcours...

À rebours, le SNES-FSU veut amener tous les élèves au lycée et au bac, un lycée en trois voies et en séries diversifiées, progressivement spécialisées mais dispensant à tous une véritable culture commune. ■

Frédérique Rolet

En position de formateur ou de censeur ?



Le SNES-FSU vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



L'agenda du SNES-FSU

les instances

- **Les 15 et 16 janvier**
→ Le SNES-FSU participera à la réunion de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE à Paris.
- **Les 16 et 17 janvier** → Se tiendra la Commission administrative nationale du SNES-FSU qui devra réfléchir au calendrier d'action des deuxième et troisième trimestres dans un contexte de réforme du bac et du lycée, ainsi qu'à la nécessaire mobilisation dans la Fonction publique sur les rémunérations.
- **Le 23 janvier** → Le SNES-FSU participera à la réunion du Comité consultatif IE-OCDE à Bruxelles.
- **Le 31 janvier et le 1^{er} février**
→ Assemblée générale des retraités à Arras
- **Le 5 février**
→ Conférence mondiale femmes à Marrakech organisée par l'Internationale de l'Éducation.

audience

- **Le 21 décembre** → Audience à la CNIL sur le projet de loi relatif à la protection des données personnelles.

les stages et colloques

- **Les 21 et 22 décembre**
→ Stage de formation des commissaires paritaires nationaux SNES-FSU élus aux CAPN des certifiés, agrégés, chaires supérieures, CPE et Psy-ÉN.
- **Le 11 janvier** → Se tiendront les états généraux des SEGPA, organisés par le SNUipp-FSU, le SNEP-FSU, le SNPI-FSU et le SNES-FSU, pour dresser un bilan plus d'un an après la publication de la circulaire d'inclusion des élèves de SEGPA.
- **Les 11 et 12 janvier**
→ Stage « Formation continue des adultes »
Le stage doit faire le point sur les évolutions des marchés de formation, des niveaux de formation et de qualification, des financements des formations et de la durée de formation.

- **Les 31 janvier et 1^{er} février 2018**
→ Stage « Reprendre l'initiative syndicale face au nouveau management public »
Comment défendre les personnels face au NMP ? Quelles alternatives sont possibles ? Quelles initiatives syndicales ?

- **Les 7 et 8 février**
→ Stage « Nouveaux militants » : L'objectif de ce stage est de donner aux camarades qui commencent à militer une culture syndicale généraliste : le système éducatif français, collège, lycée, voie technologique, les contenus, le paysage syndical, communiquer.

paritarisme

- **Le 18 janvier**
Groupe de travail de vérification des vœux et barèmes des candidats issus de la 29^e base.
- **Du 29 janvier au 2 février**
groupes de travail de proposition d'affectation sur les postes spécifiques nationaux (calendrier prévisionnel de passage sur le site S4).
- **Le 27 février** → Ouverture des FPMN et CAPN pour les mutations interacadémiques 2018 (clôture prévue pour le 9 mars).

congrès national Deux rapports pour un bilan

Les rapports d'activité et financier seront soumis au vote des syndiqués.

Comme à chaque fin de mandature, la direction nationale du SNES-FSU présente aux syndiqués un bilan rétrospectif des orientations et des actions menées par notre syndicat sur la période écoulée, soit de mars 2016 à décembre 2017. Ce bilan se décompose en deux parties : un rapport d'activité et un rapport financier. Il est présenté par les membres Unité et Action du secrétariat national. Dans la prochaine US, les différentes tendances disposant d'élus à la Commission administrative nationale exprimeront leur avis sur ce rapport.

La parole aux syndiqués

Le rapport d'activité détaille l'action de chacun des secteurs de la direction nationale. Le rapport financier, outre l'évolution des finances du SNES-FSU, donne quelques éléments sur la syndicalisation. Rappelons que les recettes de notre organisation proviennent à 95 % des cotisations de ses membres.



Chaque syndiqué pourra exprimer, par son vote, son accord ou son désaccord avec la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours des deux dernières années. Il est important que chacun le fasse. La période de consultation – qui se déroulera dans l'établissement – sera définie par la section académique. Les dates en seront publiées dans L'US ainsi que dans les circulaires ou bulletins académiques. Bonne lecture. ■

Xavier Marand

Publicité

MAINTENANT
AVEC VOTRE TÉLÉPHONE,
VOUS POUVEZ MÊME RÉPONDRE
À UN APPEL AUX DONZ.



FAITES VOS DONZ PAR SMS AU 9 22 22
ENVOYEZ DONZ (2€), DON5 (5€), DON10 (10€)

Disponible uniquement en France métropolitaine pour les clients de Bouygues télécom, Orange et SFR. Dons collectés sur facture opérateur mobile. SMS non-surtaxé. Informations complémentaires sur secourspopulaire.fr



postes aux concours S'opposer à la saignée

Annoncée comme indolore, la suppression de 2 600 emplois de stagiaires va avoir des conséquences sur le terrain... et sur le recrutement !

Dans un contexte où l'absence de nouveau plan de programmation des recrutements a déjà entraîné une baisse des inscriptions dans certaines disciplines, la baisse de 20 % du nombre de postes offerts à tous les concours et dans toutes les disciplines est un bien mauvais signal qui est donné aux étudiants pour les futures sessions. Cela présage des difficultés encore plus grandes à pourvoir tous les postes à la hauteur des besoins.

À contre-courant des besoins

Ces choix, alors qu'une hausse démographique est prévue dans les collèges et lycées (+ 20 000 à la rentrée 2018), ne permettront pas d'améliorer les conditions d'étude des élèves, les conditions de formation des professeurs, CPE et Psy-ÉN stagiaires, ni les conditions de travail de l'ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie. Non content d'ignorer la hausse des besoins, la suppression des 2 600 emplois de stagiaire est autant de moyens en moins attribués aux rectorats pour recruter des non-titulaires ou payer des HSA.

Signez la pétition accessible sur le site du SNES (<http://petitions.snes.edu/index.php?petition=39>) pour exiger :

- ▶ un nombre de postes offerts augmenté à la hauteur des besoins dans toutes les disciplines et tous les corps et tenant compte des pertes accumulées par les postes non pourvus les sessions précédentes ;
- ▶ une augmentation du nombre de postes aux concours internes afin de permettre l'accès à la titularisation pour les contractuels ;
- ▶ un plan pluriannuel de recrutement afin d'avoir une réelle visibilité des postes offerts ;
- ▶ des aides spécifiques pour les étudiants et les personnes en reconversion préparant ces concours et des décharges horaires pour les AED et contractuels enseignants. ■

Alain Billate

Exemples de la baisse des postes par types de concours

- Agrégation externe : - 365 postes (- 19 %).
- CAPES externe : - 1 482 postes (+ 20,26 %).
- CAPET externe : - 135 postes (- 21,43 %).
- Concours CPE externe : - 50 (- 15,63 %).
- Concours Psy-ÉN externe : - 28 (- 24,35 %).
- CAPEPS externe : - 170 (- 21,25 %).
- CAPLP externe : - 340 (- 17,71 %).

Session 2018 - Postes aux concours du second degré



La saignée !

2580 postes en moins et potentiellement une diminution de 30 % du nombre de lauréats

Maintien des postes aux concours internes et réservés mais...

La suppression de 2580 postes aux concours du 2nd degré correspondant selon le ministre aux postes non pourvus aux concours de la session 2017, la baisse des postes à la session 2018 était présentée comme indolore. Il n'en est rien ! Aux concours internes, le nombre de postes, insuffisant pour titulariser les personnels précoces, est certes maintenu. Celui des concours réservés est légèrement augmenté alors que près de 54 % des postes mis à ces concours n'étaient pas pourvus l'an passé. Il est à craindre comme les conditions d'inscription ne se sont pas assouplies que 1200 postes ne soient pas pourvus.

blanquer Ministre de la communication nationale

Pas une journée sans annonce ou visite de terrain. L'art de se construire une image publique aux dépens des personnels ?

Un sondage du *Figaro* en novembre dernier⁽¹⁾ montrait que le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer « n'est pas identifié par 54 % des Français (25 % ont une bonne opinion de lui contre 21 % une mauvaise) ». Pourtant, il ne ménage pas sa peine en direction de l'opinion publique. Dernières annonces en dates : un grand plan chorale, une déclaration de soutien à l'uniforme, l'interdiction des téléphones portables... On pourrait presque penser que le ministère utilise des sondages pour communiquer sur les préoccupations des parents. Aux amoureux de la musique, 20 millions d'euros et une option facultative en collège. À ceux qui cultivent l'ordre, l'uniforme et la dictée quotidienne.

L'annonce concernant les téléphones est emblématique de la méthode. Il est certain qu'il faut redresser la situation, dans les collèges et lycées, pour les élèves distraits par les petits écrans. Les personnels pourraient se féliciter de la mesure. Mais communiquer sur cette interdiction sans dire comment s'y prendre, et alors que la réglementation actuelle ne permet ni fouille des élèves ni confiscation de l'objet, permet avant tout d'obtenir une fenêtre médiatique sans rentrer dans le dur de la réalité des établissements et de la faisabilité de la chose. De même, si la possibilité de proposer le redoublement aux familles est rétablie, toujours aucun moyen pour les Projets de réussite éducative et autre dispositifs de remédiation.



L'école de la République, qu'elle soit psalmodiée sur les airs des *Choristes* ou dépeinte avec les couleurs surannées de *Amélie Poulain*, ne correspondra jamais aux fantasmes des réactionnaires 2.0.

Se multiplie de même les visites de terrain soigneusement sélectionnées et les déclarations de soutien.

Appartements témoins

Les lycées professionnels sont des atouts à préserver (après une visite en lycée hôtelier d'élite), la voie technologique est à conserver... Nous aimerions y croire. Mais la réalité n'est pas là. La concertation sur la voie professionnelle et l'apprentissage fait la part belle au patronat qui réclame la main sur la formation professionnelle et en particulier sur la juteuse taxe d'apprentissage. Les attendus de la réforme d'entrée des bacheliers dans le supérieur évincent tranquillement les bacheliers technologiques de l'Université. Et

pendant que le ministre fait savoir *ubi et orbi* sa volonté de mettre au pas, sur la lecture, des professeurs des écoles accusés de désamour avec les fondamentaux, les postes disparaissent silencieusement dans le second degré.

L'enseignement facultatif de chorale en collège ? Oui, mais sans assurance de dotation spécifique, et donc probablement en concurrence avec les langues anciennes et le travail en petit groupe. Les classes surchargées en lycée ? Avec des postes en moins ! Le tout assorti de documents ministériels techniques opaques visant à noyer la réalité dans des affirmations

sybillines voire malhonnêtes. Aux médias, les annonces démagogiques fracassantes ; aux personnels, la

Revenir aux (vrais) fondamentaux

gestion de la pénurie ! Qui, en bout de chaîne, travaille au quotidien à la formation des élèves ? Qui attend par exemple que sortent enfin les textes réglementaires pour préparer les collégiens au brevet des collèges 2018... ? Serait-il possible que le ministre revienne aux fondamentaux de son ministère et se préoccupe des personnels ? ■ Valérie Sipahimalani

(1) Enquête Odoxa-Dentsu Consulting auprès d'un échantillon de Français interrogés les 8 et 9 novembre 2017.

Pas un jour sans annonce ?

Notre ministre qui, en arrivant rue de Grenelle, déclarait qu'il ne serait pas le « ministre des petites annonces », fait feu de tout bois. Concernant le téléphone portable : « Parfois, vous pouvez avoir besoin du téléphone portable pour des usages pédagogiques (...) pour des situations d'urgence, donc il faut qu'ils soient en quelque sorte confinés ». Les écrans ? « Il est bon que les enfants ne soient pas devant trop, voire pas du tout, devant les écrans avant l'âge de sept ans. »

Inspiré peut-être par *Espérance banlieue*, il n'est pas contre l'uniforme à l'école... Ni pour, bien au contraire ! Il faut « permettre aux établissements qui le veulent de le développer ».

Il est le premier à réagir aux résultats PIRLS, une enquête internationale consacrée aux compétences en lecture des élèves de CM1, en convoquant la presse en urgence et en annonçant une dictée quotidienne, une multiplication des évaluations des élèves et la promotion de certains manuels.

Et le jour suivant, pour la journée de la laïcité, il réinvente l'éducation civique et morale en prônant l'apprentissage d'une maxime quotidienne écrite au tableau. De son passage à la direction de l'ESSEC, J.-M. Blanquer, aura retenu la nécessité d'occuper le terrain médiatique. À ce rythme, il pourrait même battre le record de Najat Vallaud-Belkacem du nombre moyen de communiqués quotidiens, mais il pourrait aussi recevoir de la profession quelques retours à la hauteur des attaques que dissimule l'écran de fumée médiatique.

collège Un plan pour la chorale

Dès la rentrée 2018 en collège, la chorale fera partie des enseignements facultatifs au même titre que les langues anciennes ou les bilangues

C'est un des éléments du « plan chorale » annoncé par le ministre de l'Éducation nationale.

Cet enseignement « rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège » sera de « 72 heures annuelles ». Le SNES-FSU, soucieux de sa nécessaire régularité a obtenu que soit précisé « 72 heures dont au moins une heure hebdomadaire ». Au-delà de cette heure hebdomadaire, les heures annuelles permettront aux collègues d'être rémunérés lors de leur travail éventuel par pupitre tout au long de l'année, des répétitions, des concerts, des participations à des manifestations diverses, qui sont dorénavant reconnues comme du travail pédagogique avec les élèves. Les moyens horaires de cet enseignement seront pris sur la marge octroyée aux collèges, qui devrait être abondée : 20 millions d'euros sont prévus pour l'ensemble du « plan chorale ». Ces deux heures seront comprises dans le service des enseignants puisque prises sur la DHG.

Le cumul de plusieurs enseignements facultatifs sera possible. Un vademecum (nouvelle version ministérielle des circulaires) donnera des précisions sur la mise en place de

la chorale. Le Conseil supérieur des programmes sera saisi de l'écriture d'un programme. Les modalités d'évaluation des élèves n'ont pas encore été précisées.

La vigilance s'impose

Le SNES-FSU avait alerté le ministère à plusieurs reprises sur le statut fragile de cet enseignement – existant dans près de 80 % des collèges – et qui faisait l'objet de prises en compte très différentes dans les services des collègues : une seule heure dans le service complété ou non par une décharge horaire (suite à la possibilité offerte par le décret de

2014), ou par une IMP, deux heures dans le service pour une heure effective devant élèves, HSE...

Si cet arrêté sécurise formellement la chorale, il faudra être particulièrement vigilant pour que les moyens des collèges soient abondés, sinon le risque est grand d'une concurrence entre les différentes options facultatives, ce qui les mettrait en péril.

Concernant le programme, 20 % de répertoire imposé semble être souhaité par le ministre, en lien avec « le vivre ensemble dans l'école de la République », ce qui n'est pas sans poser problème. Le SNES-FSU demandera à être reçu par le Conseil supérieur des programmes. Il sera attentif à ce que les enseignants puissent mener leur projet sans contrainte de répertoire. Les écoles primaires, les lycées et les lycées professionnels seront également concernés par le plan chorale en 2019. ■ Sandrine Charrier

laïcité En marche... arrière

Le ministre s'est longuement exprimé sur la laïcité lors de son intervention télévisée du 10 décembre, brossant le téléspectateur dans le sens de l'audimat.

Présentant comme des innovations une série de mesures communiquées au Conseil des ministres du 8 décembre, il a prêché pour une laïcité tout imprégnée des traditions... chrétiennes (« pourquoi pas des crèches dans les écoles ») et a souvent réduit le sujet de la laïcité à l'école à son enseignement plutôt qu'à sa pratique.

Extraits

Alors qu'il semble au clair sur la situation : « depuis une trentaine d'années, les remises en cause de ce principe fondateur de la République se sont multipliées, notamment à l'école... », le ministre juge tout de même nécessaire d'installer

un « conseil des sages de la laïcité, composé d'experts issus de tous les horizons »... pour vérifier que ces manquements se multiplient.

Plus problématique encore, il s'agit aussi, avec l'appui d'unités laïcité, « d'établir des stratégies pédagogiques pour former à l'esprit critique et à l'enseignement du fait religieux ». Ramener la formation des enseignants sur cette question à l'élaboration de « stratégies pédagogiques » en dit long sur la conception du métier de ce pédagogue en marche. Par ailleurs, l'étude du fait religieux est depuis longtemps présente dans les programmes scolaires (histoire, arts, sciences, lettres...) comme dans la formation des professeurs. Ce que n'ignore pas le ministre qui décrit des enseignants « démunis », qui « capitulent » face aux élèves mettant en cause la laïcité.

Il n'ignore pas non plus les travaux de l'Observatoire de la laïcité, l'existence

de référents laïcité dans toutes les académies, les modules de formation à l'ÉSPÉ, le nouvel enseignement d'EMC, la diffusion d'un livret laïcité...

Il ne s'agit pas de dire ici que tout est parfait, loin de là. Par exemple, l'EMC aurait mérité un autre sort

qu'une mise en place précipitée. Une réflexion sur ses contenus, sur les moyens qui y sont consacrés serait fort bienvenue. En n'évoquant pas l'existant, le ministre se présente comme novateur alors qu'il défend une conception des plus rétrogrades de l'éducation et une définition de la laïcité à géométrie variable.

Laïcité à la Blanquer

Ainsi indique-t-il la nécessité de permettre aux élèves « de mieux distinguer encore les opinions des faits éprouvés » ne distinguant ainsi pas lui-même une « opinion » d'une « croyance ». Les professeurs de philosophie d'aujourd'hui, tout « démunis » qu'ils sont, ne font pas cette erreur. À dessein, le ministre ne manque pas une occasion d'entretenir la confusion sur le rôle de l'École publique. En avril dernier, par exemple, il déclarait : « *Espérances banlieues est le modèle de ce qu'on devrait faire dans le public et dans le privé* », et de vanter la nécessité de faire converger « des valeurs entre les familles et les établissements ». Quand on sait comment ces établissements privés se soustraient à nombre d'obligations qui s'imposent au service public, à commencer par la neutralité et le respect des programmes scolaires, on est éclairé sur les objectifs réels du ministre. ■

Fabienne Bellin



La réflexion sur la laïcité n'est pas nouvelle dans l'ÉN. Il faut renforcer les structures existantes pour ne pas laisser de professeurs « démunis » face au problème.



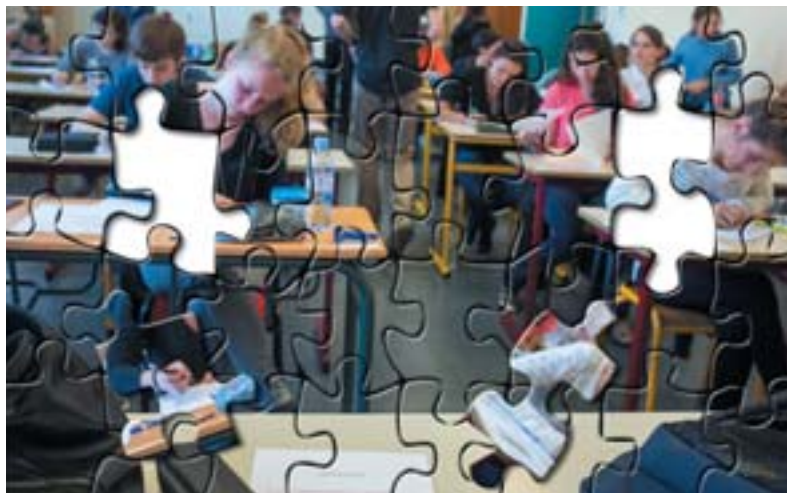
mission Mathiot Le baccalauréat façon puzzle

Le projet de réforme du baccalauréat et du lycée, porté par la mission pilotée par Pierre Mathiot, émerge de plus en plus clairement des quelque 70 audiences réunies à ce jour.

La mission sur la réforme du bac et du lycée vient de clore sa phase de consultation et entame une phase d'études déconcentrées et d'observation dans les académies et en Italie. La consultation a été élargie à tous les lycéens, invités à répondre à une enquête en ligne.

Les scénarios possibles

Le principe des quatre épreuves nationales en Terminale semble inamovible : deux épreuves écrites sur les deux disciplines de la majeure à la fin du premier semestre avec communication précoce des résultats aux universités via Parcoursup, grand oral dans ces deux disciplines et épreuve de philosophie en juin. Le grand oral porterait sur un sujet choisi par l'élève, éventuellement préparé collectivement, que l'élève passe seul devant un jury de trois personnes dont un non-enseignant. Ce dernier point semble



Le rapport Mathiot sera remis début 2018 au ministre de l'Éducation nationale qui rendra ses conclusions courant février. Quatre épreuves finales et des incertitudes, pour le moment.

encore à l'étude. L'épreuve de philosophie pourrait soit être distincte en fonction de la majeure, avec des programmes voire des sujets différents, soit identique pour tous avec des critères de correction différents. Les épreuves anticipées de français resteraient en Première.

Concernant les autres disciplines, les mineures et les disciplines de tronc commun, elles ne seraient pas évaluées de la même façon que les précédentes. De l'aveu même des membres de la

commission, les différentes formes de contrôle local, que ce soit des contrôles en cours de formation, des épreuves en cours d'année ou du contrôle continu, posent problème. L'hypothèse de partiels anonymes avec épreuves académiques ou nationales est envisagée, tout comme celle d'une sorte « bac blanc académique » concentré sur une

semaine d'épreuves. L'année serait rythmée par les semestres. Les volumes horaires seraient ramenés à 27 heures de cours pour

les élèves, réparties en 15 heures de tronc commun et 12 heures pour les majeures et les mineures en Première, et l'inverse en Terminale.

Une organisation sur le modèle universitaire

En Seconde, le tronc commun occuperait l'intégralité des enseignements du premier semestre, et l'élève pourrait choisir des modules au deuxième semestre sous la forme d'une coloration. L'accompagnement personnalisé des élèves serait davantage centré sur la méthodologie et l'orientation. Concernant les disciplines classées comme « majeures » calibrées à 3 heures par semaine en Première et 6 heures en Terminale, il y aurait, à ce jour, neuf doublettes associées à deux disciplines « mineures », mais la liste n'est pas fermée car l'idée de laisser le champ à l'autonomie des établissements pour proposer d'autres appariements fait son chemin : maths/physique-chimie, maths/SVT, maths/informatique, maths/SES, sciences de l'ingénieur/physique-chimie, lettres/langues, lettres/arts, SES/histoire-géo, lettres/philo... Ces hypothèses laissent néanmoins beaucoup de zones d'ombre. Quel devenir, par exemple, pour les options, les LV2 ou la voie technologique ? Pour l'instant, il n'y a pas de réponse claire, seulement des hypothèses. ■

Claire Guéville

Genèse d'un projet

Inutile de chercher bien loin pour faire l'archéologie de la réforme en cours. « Conserver des épreuves écrites terminales est essentiel pour assurer la fonction symbolique du baccalauréat auquel elles confèrent un caractère solennel. Mais réduire leur nombre faciliterait l'organisation et réduirait tant le coût de l'examen que la perte d'enseignement. »
« L'argument principal évoqué pour refuser le renforcement de l'évaluation continue est l'absence d'homogénéité de la notation entre les établissements. » Mais ce serait possible avec « la réalisation obligatoire par les profs (...) de protocoles d'évaluation soumis au conseil pédagogique de l'établissement, et dont l'élaboration et la mise en œuvre seraient observées par les inspecteurs pédagogiques ».
 Il faut aussi des épreuves interdisciplinaires à l'instar du « colloquio » italien.
 Ceci n'est pas le rapport Mathiot en avant-première mais des extraits des propositions pour une évolution du baccalauréat, publiés dans un rapport de l'Inspection générale en 2011. Toute ressemblance avec un projet existant serait-elle purement fortuite ?

Parcoursup Des « attendus » sélectifs

Le cadrage national des « attendus » en licence vient d'être publié par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Il s'agit en théorie de permettre aux lycéens de formuler leurs vœux d'affectation en connaissance de cause. Sur la plateforme d'affectation post-bac « Parcoursup », chaque formation devra préciser la variante locale de ses exigences en fonction desquelles les conseils de classes des lycées poseront

un avis, répertorié dans la « Fiche avenir ».

Des effets dissuasifs

Certains attendus sont très généraux : possession « d'un bon niveau de culture générale », de « capacités d'argumentation », de « logique et de synthèse »... D'autres attendus semblent avoir pour seul objectif de dissuader les lycéens de déposer leur candidature. Par exemple, passer au préalable un test de positionnement est nécessaire pour s'inscrire en droit. Les bacheliers littéraires semblent être

les grands perdants de ce dispositif car beaucoup de formations demandent un bon niveau en maths ou en sciences, en particulier la psychologie et les STAPS. De même, les bacheliers technologiques risquent aussi d'être systématiquement exclus des formations qui correspondent aux spécialités de leur bac par une mise en avant des compétences scientifiques générales et celles d'expression écrite et orale.

Une logique de discrimination

Par ailleurs, des compétences « comportementales » peuvent donner matière à des interprétations très diverses donc inégalitaires voire discriminantes du fait de l'origine sociale. L'entrée en médecine est conditionnée à la qualité d'empathie et STAPS valorise l'engagement associatif. Or les lycéens n'ont pas tous le loisir de s'investir dans des associations soit parce qu'ils travaillent, soit parce qu'ils sont dans des territoires très enclavés. Tout se passe comme s'il était désormais nécessaire de vérifier par d'autres moyens les connaissances et compétences que le bac est censé certifier. Ces attendus régleront peut-être la question de l'insuffisance des capacités d'accueil, mais ils vont surtout évincer les jeunes les plus fragiles et renforcer la sélection sociale. ■

Sandrine Charrier

CNESCO Bilan et conseils contre le décrochage scolaire

La conférence de comparaison internationale du CNESCO en partenariat avec le CIEP⁽¹⁾ et le CREN⁽²⁾ note la nette diminution du décrochage scolaire en France.

Le nombre de sortants précoces du système sans diplôme a baissé de trois points de 2011 à 2015 pour atteindre 13 % et de 2,4 points en 2016. Toutefois, 100 000 jeunes quittent encore l'école sans diplôme. Le soin que les lycées apportent désormais au suivi de leurs élèves dès septembre contribue à cette baisse. Nathalie Mons, président du CNESCO, l'explique aussi par les politiques « déployées en France depuis 2008, dans une logique de continuité implacable, chaque gouvernement rajoutant à l'édifice réglementaire et législatif sa contribution pour parachever une politique appréhendée systématiquement et systématiquement ». Cela se traduit par des dépenses importantes : 35 % des sommes consacrées aux jeunes de 16 à 25 ans pour seulement 9 % de décrocheurs.

Depuis 2014, priorité a été donnée à

la prévention dans le cadre du plan « tous mobilisés contre le décrochage scolaire », dont une partie des mesures sont conformes aux préconisations du CNESCO : repérage des signes précoces de décrochage – notamment l'absentéisme –, limitation du redoublement, implication des familles, bourses d'étude, pratiques pédagogiques adaptées, développement du sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement et amélioration du climat scolaire.

Quelles perspectives ?

Les concertations nécessaires pour mettre en place certaines de ces mesures impliquent du temps supplémentaire non rémunéré ou partiellement sous forme d'IMP réservée au référent décrochage. Avec l'exemple des Pays-Bas, le CNESCO appuie les mandats du SNES-FSU de rendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, ainsi que la formation initiale et continue des professeurs plus exigeante en termes de contenus afin de mieux repérer les décrocheurs et de varier les pratiques pédagogiques. ■

Fabienne Sentex et Josiane Seigneur

(1) Centre international d'études pédagogiques
(2) Centre de recherche en éducation de Nantes



Les attendus : des critères hétéroclites, dont certains renforcent l'inégalité des chances.

Arts appliqués : le BTS en sursis

Face aux critiques du SNES-FSU, le ministère a enlevé des ordres du jour des CSE et CNESER du jeudi 14 décembre le projet de réforme qui consistait en la suppression des BTS du secteur des arts appliqués et du diplôme des métiers d'arts, pour les remplacer par un parcours en trois ans débouchant sur un « Diplôme national des métiers d'arts et de design ». Ce texte ne sera donc pas publié dans l'immédiat, et ce nouveau diplôme n'existe pas à ce jour.



Le temps est-il compté pour les BTS ?

-2 600

Nombre d'emplois de stagiaires supprimés à la rentrée 2018.

Parcoursup, plateforme à haut risque

Pour Bernard Koehret, créateur d'Admission post-bac, la suppression de l'algorithme APB est incompréhensible et la réforme qui se profile promet un système moins efficace. « Lorsqu'on a 808 000 candidats inscrits en début de procédure sur APB, pour 654 000 places proposées dans l'ensemble des formations, je ne vois pas comment on a pu penser une seconde que la demande pouvait être satisfaite. Ce n'est pas APB qui explose, c'est l'enseignement supérieur qui manque de places, en particulier l'Université » a-t-il déclaré au Monde le 6 décembre dernier.

stratégies Ses paroles, notre analyse, nos actions

Agitation médiatique, la communication du ministère veut embrasser toutes les sensibilités au mépris de la réalité. Il est nécessaire de clarifier tout cela et de réagir.

Entre les suppressions de postes massives qui touchent plusieurs académies, les menaces sur les formations en lycée et le devenir du bac, la diminution du nombre de postes aux concours de recrutement, le second degré est particulièrement la cible des attaques du gouvernement. Si l'on ajoute à cela les mesures négatives qui frappent l'ensemble des fonctionnaires, mesures que le Sénat trouve encore trop douces (vote de trois jours de carence au lieu d'un par exemple), les effets de la politique d'Emmanuel Macron pour le service public d'éducation et ses personnels sont pour le moins percutants !

Écran de fumée

Dans le même temps, pour voiler la brutalité des mesures, le gouvernement a instauré une méthode censée valoriser le dialogue social, en réalité destinée à brouiller les cartes, jouer sur le calendrier et la dissociation des sujets. La méthode employée pour préparer la future réforme du lycée et du bac est de ce point de vue emblématique ; les auditions ont été multipliées, la presse laisse fuiter plusieurs informations, les inspections générales se préparent fébrilement à des ajustements des programmes disciplinaires et, pendant ce temps, le ministre



Ayez confiance ! S'adapter à son auditoire est une qualité pédagogique mais la réalité est rebelle. Elle ne se paie pas de mots et appelle à l'action.

de l'Éducation peaufine son projet. Cette tactique complique la possibilité de mobiliser largement. De ce fait l'information et le décryptage des enjeux des différents projets doivent être pour nous des priorités.

Plan d'action...

Le SNES, avec les autres syndicats de l'éducation de la FSU, a mis en place un plan d'action couvrant la période de janvier-février jusqu'à la journée nationale de grève et de manifestations en mars.

Il s'agit de préparer les suites du 10 octobre sur les questions de rémunération notamment, en intégrant dans la plate-forme les questions éducatives.

Afin d'essayer de conquérir une unité assez large, la FSU et la CGT ont

proposé de décaler en mars la grève de la Fonction publique qui doit obliger le gouvernement à avancer le rendez-vous salarial prévu pour l'automne 2018 et à augmenter la valeur du point d'indice.

... des modalités

Entretiens, il nous faut multiplier des modalités d'actions diversifiées, comprenant des rendez-vous nationaux et participant à la construction de la journée de grève intersyndicale de mars.

Le SNES-FSU incitera à cet effet à la prise systématique d'heures d'information syndicale, à l'inscription en masse aux stages académiques et départementaux programmés, en déroulant le fil rouge des conditions de travail et

rémunération et des questions de métier (prescriptions en collège, lycée...).

Les remontées des réunions et des actions académiques feront l'objet d'une communication en direction du ministre (vidéos, lettres ouvertes...) et seront postées sur un mur type Facebook. Le 7 février, veille de la

Plan d'action des syndicats de l'éducation de la FSU : SNES, SNUeP, SNEP, SNUipp, SNESup

- 11 janvier : états généraux des SEGPA ;
- 11 janvier : assises du travail universitaire ;
- 11 et 12 janvier : séminaire Staps ;
- prise systématique d'HS en janvier ;
- stages académiques et départementaux traitant des conditions de rentrée dans le contexte de retraits de moyens, conditions de travail, réformes du lycée et de l'accès aux études supérieures ;
- 7 février : journée nationale d'actions avec grèves (académiques, établissements, écoles, universités...) permettant de rassembler les diverses initiatives et mobilisations en février ;
- 8 février : action pour la voie professionnelle ;
- 8 mars : journée de l'égalité professionnelle femmes/hommes.

journée FSU sur l'enseignement professionnel, aura lieu une journée nationale de rassemblements. Une conférence de presse début janvier annoncera ce plan. ■ Frédérique Rolet

classe exceptionnelle 2017 Candidatures jusqu'au 2 janvier

Les dysfonctionnements constatés pour postuler inquiètent légitimement les collègues concernés.

de maintenir le serveur ouvert jusqu'au 2 janvier inclus.

Pièces justificatives

Lors des discussions sur la note de service définissant les règles d'accès à la classe exceptionnelle, le SNES-FSU a obtenu que les personnels qui postulent n'aient à transmettre de pièces justificatives qu'« en tant que de besoin » lorsque les services académiques n'en disposeraient pas. Certaines académies ont décidé de demander toutes les pièces justificatives a priori. Pour le SNES-FSU, cette situation n'est pas acceptable. Il est intervenu auprès de la DGRH pour que la note de service nationale s'applique dans toutes les académies de façon identique.

Fiche syndicale

Le SNES-FSU a mis en ligne une publication pour informer les collègues des modalités d'accès à la classe exceptionnelle. Par ailleurs, il met à disposition des syndiqués la liste exhaustive des établissements relevant ou ayant relevé de l'éducation prioritaire depuis leur création. Une fiche syndicale de suivi individuel est jointe à la publication nationale et téléchargeable sur le site. Si vous êtes éligible, renvoyez-la le plus rapidement possible à votre section académique, accompagnée de la copie des pièces justificatives nécessaires. ■ Christophe Barbillat

colloque L'évaluation en question

Proposer une réflexion au-delà de la superficialité médiatique, telle était l'objectif du colloque Évaluation(s) proposé par le SNES-FSU le mardi 19 décembre.

L'évaluation des élèves fait l'objet de différents indicateurs. Les enquêtes internationales telles que Timss et Pisa s'appuient sur les acquis des élèves pour produire des recommandations visant d'abord les décideurs des politiques publiques. Pour Nathalie Mons, présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), ces évaluations ne peuvent en aucun cas servir de « couteau suisse ». Elles n'ont pas vocation à guider la pédagogie ni la didactique disciplinaire. Fabienne Rosenwald, directrice de la Direction de l'évaluation, de la pros-

pective et de la performance (DEPP) précise que l'éventail d'évaluations produit par ses services vise justement à remplir ces différents objectifs. Le débat avec la salle a montré combien le Indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) pouvaient être durement reçus par les équipes quand la valeur ajoutée est négative. Les pays pratiquant ce type d'évaluation ne les mettent d'ailleurs pas systématiquement à disposition du grand public, estimant qu'il s'agit avant tout d'aide au pilotage de l'établissement.

Du contrôle continu au diplôme

Laurent Talbot, maître de conférences à l'université de Toulouse, rappelle que des résultats scientifiques permettent de donner de la rigueur à l'évaluation en classe. Il s'agit donc d'un acte professionnel. La question des classes sans note doit se placer dans ce cadre. Le débat avec la salle a montré que cette problématique est trop souvent traitée



120 collègues réunis pour réfléchir à l'évaluation des élèves et du système éducatif.

de manière idéologique et prescriptive, sans réflexion en amont sur le sens de l'évaluation.

Quant au diplôme, objectif du système éducatif, Fabienne Maillard, professeure à l'université de Paris 8, et Pierre Narbonne, du SNPI-FSU, ont montré à partir de l'exemple des BTS et de la voie professionnelle qu'il est possible de le construire en cohérence avec les enseignements mais aussi la poursuite d'études.

Rien n'interdit donc de travailler l'évaluation des élèves avec sérieux. À bon entendeur... ■

Valérie Sipahimalani

Stages Tuteurs de terrain

Le SNES-FSU – secteurs Métier et Formation des maîtres – organise un stage national pour tuteurs de terrain les 1^{er}-2 février 2018.

Le stage se déroulera en partie sous la forme d'ateliers animés par un enseignant-chercheur de l'université de Reims, Vincent Grosstéphan, et par un groupe de tuteurs en mathématiques qui travaillent avec le CNAM sur ces questions. Quels apports spécifiques de ces personnels dans la formation en lien ou contradiction avec l'ÉSPÉ ?

C'est ce rôle essentiel d'interface entre le milieu professionnel et la formation théorique qui seront au cœur de ce stage.

Attention : déposez une demande d'autorisation d'absence avant le 31 décembre 2017.

À Versailles

On recrute... des candidats au recrutement !

Devant les difficultés à recruter des non-titulaires dans une région qui pourtant compte un nombre très important d'étudiants, les services du rectorat de Versailles écrivent aux candidats aux CAPES et à l'agrégation pour les inciter à devenir... enseignants contractuels !

Comme si les candidats n'avaient pas assez de la préparation aux concours...

Au rectorat, on se dit peut-être qu'une dose de précarité concentrée ne peut faire que du bien à ces aspirants professeurs !

La revalorisation de la condition enseignante devient urgente, à moins de considérer qu'avec la réforme du lycée et la baisse des horaires, les besoins en professeurs seront moins criants...



HMIS Informer les collègues... pour les mobiliser !

L'heure mensuelle d'information syndicale (HMIS), héritage de combats, est une conquête historique garantie en 1982 à tous les fonctionnaires. C'est aujourd'hui un droit bien connu de centaines de milliers d'enseignants qui se rendent régulièrement aux « heures d'info syndicale » animées partout en France par les collègues du SNES-FSU. Gros plan sur cette pratique syndicale utile à la vie de l'établissement, mais encore trop souvent remise en cause par l'administration.

Yvelines De l'utilité des tournées

Avec près de 165 établissements dans le département, les tournées du SNES-FSU 78 ne sont pas de tout repos ! Évaluation des élèves, bac, externalisation des services d'entretien : les sujets sont nombreux.

De l'information...

Les premiers retours de la mission Mathiot sur la réforme du bac laissent présager des projets qui pourraient être dévastateurs pour nos élèves et nos métiers. Les militants du S2 proposent aux S1 d'animer des HMIS pour démonter les idées reçues (non, on ne donne pas le bac à tout le monde !), rappeler le projet ambitieux du SNES-FSU pour le lycée (oui, le bac a du sens !) et initier la nécessaire mobilisation sur ce sujet.

En collège, les pressions sur les pratiques pédagogiques des enseignants sont toujours très fortes. Céline Perrera, militante du S2 78, témoigne : « Dans ma tournée sur le secteur de Rambouillet, j'ai rencontré des collègues dont la principale tente d'imposer l'évaluation par compétences. Dans un autre, la principale veut plus de bienveillance dans les appréciations des bulletins, quitte à les reformuler elle-même ! J'ai pu rappeler le rôle de l'HMIS et montrer que l'action collective permet souvent de contrer ces pratiques managériales ».

... à la mobilisation

Les tournées du SNES-FSU 78 servent aussi à mobiliser la profession, aux côtés des agents. Le conseil départemental a pour projet d'externaliser les missions de restauration et d'entretien, assurées actuellement par des agents du conseil départemental. Privatisation, plan social d'ampleur,

dégradation de la qualité du service rendu aux usagers : les raisons de se mobiliser ne manquent pas ! Au sein de la FSU 78 Yvelines, le SNES 78 participe activement aux actions de l'intersyndicale départementale. Un plan d'action a été établi sur plusieurs semaines, ce qui donne des perspectives de mobilisation à tous les personnels. Distribution de tracts, information des parents, vote de motions au CA, débrayage des agents, conférence de presse : autant de moyens d'actions que les HMIS peuvent initier, mais aussi coordonner. Rendez-vous est pris pour le 22 décembre, lors du vote de ce projet au conseil départemental.

Ce sera aussi jour de grève dans les collèges : des agents, mais aussi des personnels d'enseignement et d'éducation solidaires avec les agents (par exemple, 28 grévistes annoncés au collège Mozart de Bois-d'Arcy). À l'issue de cette série d'HMIS animées par les S1 et par le S2, le constat s'impose même aux plus sceptiques : le SNES-FSU est bien présent sur le terrain ! ■

Laure Geneste, Delphine Romagny



Comment ça marche ?

- Seuls les syndicats disposant d'un siège au comité technique ministériel ou académique peuvent tenir une HMIS pendant les heures de service.
- Chaque membre du personnel a le droit de s'absenter pour y participer dans la limite d'une heure par mois. Si plusieurs heures sont proposées par différentes organisations syndicales, les collègues doivent choisir l'une d'elles.
- Certains chefs d'établissement cherchent à restreindre ce droit (horaire imposé, contrôle des participants...). Il ne faut pas se laisser impressionner. Rappelez les textes (voir le site du SNES-FSU), demandez l'aide des sections départementale et académique.
- Référence réglementaire : Section II - décret 82-447.

lycée Se battre comme à Lyon

Au lycée Colbert, où les effectifs (au total et par classe) continuent à être en forte augmentation, de nombreux incidents ont émaillé ces premiers mois. Plusieurs fiches du CHSCT ont été remplies par les collègues pour signaler une réelle dégradation du climat scolaire. L'annonce, juste avant la Toussaint, de l'arrivée d'une dizaine d'élèves en TSTMG non affectés depuis la rentrée a mis le feu aux poudres.

Suite à une HMIS posée en urgence, les enseignants se sont massivement mis en grève le 12 octobre, et ont été reçus en audience au rectorat le 16. Les belles promesses rectorales n'empê-

chent évidemment pas la mobilisation de se poursuivre, avec le soutien de deux fédérations de parents. Une lettre avec demande d'audience vient d'être envoyée aux deux maires des arrondissements concernés (3^e et 8^e), au député et à la Région. Une occupation nocturne du lycée, annoncée par communiqué de presse, a eu lieu le mardi 19 décembre.

Audiences, contact avec les parents et les élèves, expressions publiques : depuis octobre, rien de tout cela n'aurait pu se faire hors du cadre de l'heure d'information syndicale. ■

Anne-Christine Burlon, S1 du lycée Colbert

collège L'Eure est à la riposte !



En juin 2016, le président du conseil départemental de l'Eure, Sébastien Lecornu, a présenté son projet : fermeture des collèges Pablo-Neruda à Évreux (REP+) et Pierre-Mendès-France à Val-de-Reuil (REP) ! Les prétextes : il y aurait trop de places vacantes dans les collèges du département. Pourtant, les effectifs des deux établissements visés ne baissent pas. Ces collèges scolarisent par ailleurs les élèves qui vivent dans les deux quartiers les plus pauvres de l'Eure. L'indignation des collègues contre ce mépris de classe à peine dissimulé s'est exprimée dans les HMIS qui ont eu lieu à Neruda et à P.-M.-F.

Après un an de travail en toute opacité et malgré toutes les actions de

l'intersyndicale, la refonte de la carte scolaire a été adoptée le 11 décembre faisant fi des réflexions de la profession. Cette carte démontre une absence de réflexion sur la concurrence des collèges privés et impose de longs déplacements à des enfants dont les familles ne sont pas forcément motorisées. Les frais de demi-pension vont par ailleurs peser très lourdement sur les budgets de ces dernières.

Le rectorat, quant à lui, ne trouve rien à redire car il n'est là que pour « assurer le SAV » ! Pourtant, c'est un service public qui risque de disparaître dans des quartiers déjà délaissés ! Gageons que les HMIS des prochains mois seront explosives... ■

Morane Le Deunf

« heure d'info » S'en saisir pour agir

L'heure mensuelle d'information syndicale (HMIS) est un outil essentiel de la réflexion et de l'action collective. Son encadrement juridique et une pratique syndicale bien installée permettent d'exercer ce droit en toute sérénité.

Il résulte d'un long combat jusqu'à sa reconnaissance légale en 1982 (décret sur le droit syndical dans la Fonction publique). Il a fallu, depuis, batailler encore pour rendre caduques, sur le terrain et devant les tribunaux, les interprétations limitatives des arrêtés de 1985 et 2014.

Une heure pour faire le lien

Tous les personnels d'un établissement scolaire peuvent donc participer sur leur temps de travail, une fois par mois, à une heure d'information syndicale. C'est, pour eux, l'occasion de se rencontrer et d'échanger en dehors de toute contrainte hiérarchique. Ce statut fait de l'HMIS un outil syndical propice à la prise de parole et à la confrontation des points de vue. Elle offre le cadre pour faire le point collectivement sur



les problèmes dans la vie quotidienne de l'établissement, sur le respect des droits des personnels et celui des usagers. Elle permet donc de faire la jonction entre les préoccupations des collègues et les positions syndicales à d'autres échelles, afin de mettre en perspective les situations locales avec les décisions nationales.

Elle peut être l'occasion de faire un bilan de la rentrée, de préparer le CA,

de réfléchir à l'usage des moyens affectés à l'établissement, de comprendre les nouvelles dispositions statutaires, salariales, pédagogiques ou les projets de réforme.

Une finalité essentielle : (ré)agir

L'heure d'info peut déboucher sur des décisions afin de faire entendre la volonté des personnels : délégation auprès du chef d'établissement, lettre aux parents, à la collectivité territoriale, à la mairie, organiser une conférence de presse, lancer une pétition, déposer un préavis de grève...

Au moment de la réforme du collège, le SNES-FSU, seul syndicat réellement présent dans les lycées et collèges, a mené une campagne d'HMIS pour en expliquer les enjeux et organiser la résistance pédagogique qui a participé à la neutralisation de ses effets les plus néfastes. La réforme du lycée et du bac, qui s'annoncent, nécessitent de relancer la réflexion et l'action depuis les établissements. ■

Grégoire Frackowiak

retraites Vers un système par points ?

Le projet de la réforme du système des retraites du gouvernement doit alarmer tous les salariés.

Emmanuel Macron avait annoncé lors de la campagne électorale une réforme systémique des retraites dès le début de l'année 2018. Le gouvernement pourrait « desserrer » ce calendrier en faisant voter une loi début 2019. Ce possible report ne doit pas masquer, sur le fond, la détermination gouvernementale à appliquer des principes qui pourraient aggraver les logiques des réformes précédentes.

Des propositions inquiétantes

Un haut-commissariat à la réforme des retraites, rattaché au ministère des Solidarités et de la Santé et présidé par Jean-Paul Delevoye, travaille actuellement sur un « système par points » dans le cadre « d'un régime plus universel ». On ne connaît pas la déclinaison concrète de ces grands principes, mais Jean-Paul Delevoye a d'ores et déjà affirmé qu'un des objectifs était de « maîtriser la dépense publique ». Or, diminuer la part de la richesse nationale consacrée aux retraites est un choix de société lourd de sens dans un contexte d'augmentation du nombre de personnes âgées. On renoncera à financer ce progrès social que représente l'allongement de la durée de la vie et le bénéfice qui en ressort pour la société.

Dans un système par points, les cotisations sont connues mais on n'a

en revanche aucune visibilité sur ce qu'on peut espérer percevoir. Bien que dégradé par les réformes successives, celui par annuités conserve les références collectives à un âge de départ et le montant approximatif des pensions ou à une durée de cotisation. Censé donner davantage de liberté, celui par points induit en réalité une individualisation plus grande, renvoyant chacun à des arbitrages personnels entre poursuite de l'activité et pension réduite. Ainsi disparaîtrait le principe selon lequel les pensions résultent nécessairement d'un choix collectif de répartition des revenus entre salaires et profits.

Le principe selon lequel « un euro cotisé donne les mêmes droits » a lui aussi été réaffirmé. Pour les fonctionnaires, cela signifie d'une part que ce ne serait plus l'indice terminal détenu au cours des six derniers mois qui servirait de base au calcul de la pension mais l'ensemble des rémunérations perçues sur une carrière, ce qui leur serait défavorable. Or, on sait que le droit à une carrière est non seulement constitutif du statut, mais aussi une forme de compensation

à la faiblesse globale des salaires, à qualification égale, en comparaison avec le privé. D'autre part, ce ne serait plus seulement le traitement indiciaire qui serait pris en compte dans le calcul de la pension mais l'ensemble des primes et indemnités. Or, professeurs, CPE et Psy-EN sont parmi les fonctionnaires qui ont le moins de primes et donc le plus à y perdre.

Dans le débat qui s'engage, la FSU rappellera donc son exigence d'un système solidaire pour tous les salariés, sa volonté d'interroger plus largement la place du travail et donc aussi



Avec un système par points, double peine pour les fonctionnaires : des rémunérations au plus bas donneraient des retraites toujours plus rabotées.

celle des retraités dans la société, sa demande d'un système lisible et donc son opposition à un système dans lequel on ne connaît pas la valeur du point, son attachement, pour la Fonction publique, à la notion de carrière. La FSU portera des propositions pour résorber les inégalités femmes-

hommes aggravées par la restriction des droits familiaux, donner des droits aux polyensionnés, prendre en compte des années d'étude et réfléchir aux fins de carrière, en particulier par le système de la cessation progressive d'activité qu'il faudrait rétablir. ■

Benoît Teste, Erick Staëlen

Un choix lourd de sens

jour de carence et CSG Le Sénat se lâche...

L'acharnement des sénateurs contre les fonctionnaires est sans limite.

Le 11 décembre dernier, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2018, les sénateurs ont adopté un amendement portant à trois jours le délai de carence pour les fonctionnaires en cas d'arrêt pour raisons de santé. C'est une habitude, les sénateurs de droite font passer ce message tous les ans en s'appuyant sur des arguments fallacieux : l'INSEE a récemment montré que le jour de carence institué en 2012 et 2013 dans la Fonction publique n'a pas réduit significativement les arrêts maladie de courte durée si l'on compare les évolutions parallèles du privé du public. Par ailleurs, la réduction des arrêts de très courte durée est compensée par une hausse des arrêts longs. De plus, l'harmonisation avec le privé ne tient pas car les trois quarts des salariés du privé n'y sont pas soumis grâce à des assurances complémentaires devenues obligatoires. Les sénateurs feraient bien de



Les fonctionnaires : le bouc émissaire des sénateurs qui devraient s'interroger sur leur propre carence.

se pencher sur la suppression de cette carence pour le privé plutôt que de vouloir l'étendre à tous... sauf à eux-mêmes.

Une volonté de dégrader

Mais cette année, la position des sénateurs prend un relief particulier puisque le gouvernement, suivi par la majorité des députés, a réintroduit ce jour de carence. Et le ministre des Comptes

publics projette même de passer à trois jours en 2019, avec la volonté d'en faire passer le coût sur les mutuelles, donc les fonctionnaires eux-mêmes...

Comme cela ne suffit pas, les sénateurs ont aussi proposé de supprimer, toujours pour les seuls fonctionnaires, les compensations de hausse de la CSG, alors que les salariés du privé doivent bénéficier à terme d'une hausse de leur pouvoir d'achat. ■

H. M.

CHSCT ministériel Nos interventions portent

Le CHSCTM permet aux organisations syndicales de dénoncer la dégradation des conditions de travail.

Les points à l'ordre du jour de la réunion du 29 novembre ont permis au SNES-FSU d'intervenir, avec la FSU, pour dénoncer des conditions et situations dégradées à cette rentrée, sans pour autant épuiser la question.

En déclaration liminaire mais aussi en adoptant un avis appelant une réponse écrite du ministre, le SNES-FSU a protesté et demandé le retrait du jour de carence, mesure injuste, inefficace et pouvant porter atteinte à la santé des personnels comme des usagers.

Emplois aidés

À cette rentrée par ailleurs, la suppression des emplois aidés, outre le traitement inacceptable fait à des personnels en situation déjà très précaire, dégrade les conditions de travail dans de nombreux établissements et services : vies scolaires, accompagnement des élèves en situation de handicap, services administratifs et techniques, CDI... Dans le prolongement de sa lettre au ministre, la FSU a rappelé que ces personnels remplissent des missions indispensables ; elle a fait adopter un avis demandant que des solutions pérennes soient trouvées rapidement, à la fois pour le réemploi

des personnels et la création d'emplois statutaires, mais aussi pour la stabilité des missions exercées.

Conditions de correction du bac

Le SNES-FSU est aussi et à nouveau intervenu au sujet des conditions d'examen et de correction au baccalauréat des professeurs de lettres et de philosophie. Un avis très circonstancié avait été adopté en novembre 2016 à propos des conditions de correction de l'EAF. Cet avis avait permis une amélioration sensible pour les professeurs de lettres dans quelques académies, ce qui prouve bien qu'il est possible d'obtenir partout des améliorations. Concernant la philosophie, la comparaison entre les académies montre aussi qu'il est possible et même indispensable de desserrer le calendrier pour des enseignants dont la charge est particulièrement élevée.

Enfin, la mise à l'ordre du jour d'un point d'information sur la situation à Saint-Martin et à la Réunion a permis d'interpellier le ministère sur la difficulté de fonctionnement du CHSCT local et sur le manque de suivi matériel, médical et psychologique des personnels touchés par cette catastrophe. Parmi les informations qu'il a fait remonter, le SNES-FSU a interpellé le ministère sur la sécurité et sur l'absence d'eau potable dans les établissements, problèmes qui persistaient au moment de la tenue du CHSCTM. ■

Hervé Moreau

La suppression des emplois aidés dégrade les conditions de travail dans de nombreux établissements et services

JE ME SYNDIQUE AU SNES-FSU — DEMANDE D'ADHÉSION

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Nom _____
 Prénom _____
 Sexe H F Date de naissance _____
 Adresse _____
 Complément d'adresse _____
 CP _____ Localité _____
 Courriel _____
 Téléphone _____
 Catégorie _____ Échelon _____
 Discipline _____
 Nom de l'établissement _____
 CP étab. _____ Ville étab. _____

ADHÉREZ EN LIGNE
sur www.snes.edu

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou payer en ligne si vous le souhaitez.

Cliquez sur « **Adhérer au SNES** »

ou flashez :

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

migrants Citoyens solidaires, pour un accueil digne

Qu'il y a loin du plan migrants du candidat Macron qui projetait une augmentation des places d'hébergement ! L'heure est à la répression.

Le 18 décembre, à l'occasion de la journée internationale des migrants, le SNES a participé, avec la FSU, aux mobilisations organisées sur tout le territoire hexagonal, comme samedi dernier à Menton, d'où sont expulsés illégalement de nombreux mineurs isolés étrangers. Les manifestants y ont exigé l'accueil digne des migrants, l'abandon de toutes les poursuites contre les citoyens solidaires, l'abrogation des

accords de Dublin et la régularisation des sans-papiers.

Collomb sans complexe

« Les migrations existent depuis toujours, a rappelé Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU. Elles n'ont d'ailleurs aucune raison de cesser, en raison des conflits qui déchirent pays et régions, des changements climatiques, des inégalités croissantes et de l'aspiration légitime à une vie meilleure. » N'en déplaise à Vienne, Varsovie ou encore Budapest, l'Europe n'est d'ailleurs aucunement submergée par des « hordes » de migrants puisque le continent ne compte, en tout et pour tout, que 20 millions de ressortissants étrangers – soit seulement 4 % de sa population globale.

Le ministre de l'Intérieur a récemment demandé aux associations char-



gées de l'hébergement de signaler les personnes en situation irrégulière : les associations ont refusé de se faire les auxiliaires des préfetures. Face à l'arrivée de migrants en détresse non pris en charge par les autorités, contrairement à la loi, de nombreux mouvements citoyens organisent la solidarité concrète et expriment leur refus des politiques migratoires inhumaines. ■

Aurélia Sarraasin

Turquie Au tribunal d'Erdogan

Pour avoir signé en janvier 2016 la déclaration en faveur de la paix intitulée « *Nous ne serons pas complices de ce crime* », des universitaires font l'objet de poursuites judiciaires après avoir été licenciés de la Fonction publique.

C'est au Palais de justice Caglayan d'Istanbul qu'a eu lieu le 5 décembre la première audience de cinq universitaires en présence d'une délégation syndicale.

Appel à la solidarité

Pour avoir dénoncé les exactions commises dès juillet 2015 par le gouvernement Erdogan dans le Kurdistan turc (bombardements, mitraillages, déplacement des populations kurdes et fermetures d'établissements scolaires), les universitaires se retrouvent accusés de « propagande terroriste », en faveur du PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan. Ils encourent jusqu'à sept ans et demi d'emprisonnement. À ce jour, il y aurait 375 universitaires révoqués pour avoir signé cette déclara-

tion. Avec la mise en place de l'état d'urgence en juillet 2016, la répression à l'égard de toutes les voix dissidentes est montée d'un cran.

Le syndicat enseignant EGITIM SEN est particulièrement touché notamment à cause de ses positions courageuses dans le conflit avec les populations kurdes. Il continue à se battre pour que les fonctionnaires injustement sanctionnés puissent se défendre et, pour cela, il a besoin du soutien de la communauté internationale.

En réponse à l'appel lancé par EGITIM SEN, une délégation composée de représentants du Comité Syndical Européen de l'Éducation (la région Europe de l'Internationale de l'Éducation) a témoigné de sa solidarité en assistant à cette première audience. Lors d'une conférence de presse, Mike Jennings, membre du bureau du CSEE, a déclaré que « ce procès constituait une attaque contre la liberté académique⁽¹⁾ et le droit fondamental qu'est la liberté d'expression ». Suivant les arguments développés par la défense, les juges ont décidé de reporter l'examen des accusations en avril 2018. La solidarité : une impérieuse nécessité dans les mois à venir. ■

Odile Cordelier

(1) Liberté des universitaires et des étudiants quant à leur recherches, enseignements, expression.



Turquie : répression contre le parti pro-kurde

Depuis plus d'un an, le gouvernement Erdogan poursuit sa politique de répression en criminalisant toute opposition, notamment celle constituée par la deuxième formation d'opposition au sein du Parlement, le HDP. Les coprésidents du Parti de la démocratie des peuples, Selahattin Demirtas et Figen Yuksekdog, ainsi que des députés ont été incarcérés. Le 7 décembre, a eu lieu à Ankara l'ouverture du procès de Selahattin Demirtas. Poursuivi pour ses liens supposés avec le PKK, Demirtas qui est toujours en détention a refusé de participer à l'audience, laquelle s'est déroulée en présence d'observateurs internationaux. La prochaine audience aura lieu en février 2018.

Lors des législatives de novembre 2015, le HDP avait obtenu 59 sièges. Situé politiquement à gauche et issu du mouvement politique kurde, ce parti représente la société turque dans sa diversité et reste dans la continuité du mouvement protestataire de 2013 (manifestations du parc Gezi). Attaché à l'écologie politique, il défend par ailleurs les droits des Kurdes, des femmes et des LGBT.

Que sont devenues les promesses de Macron ?



Créée par le SNES, ADAPT est animée par des militants. ADAPT a plusieurs objectifs : alimenter la réflexion sur le système éducatif, les disciplines et les pratiques pédagogiques, établir un lien entre recherche et enseignement. Pour prendre connaissance de l'ensemble des activités, des publications d'Adapt et en avoir un descriptif, consulter le site : www.adapt.snes.edu



Histoire de la conquête spatiale

Cette histoire est racontée par un astronaute et un médecin. Elle mêle le rappel des faits scientifiques et politiques avec les plus belles photos de notre cosmos.

► Jean-François Clervoy et Franck Lehot, 2017, Adapt/De Boeck, 224 p., 25 €

Géographier aujourd'hui

Qu'est ce que la géographie ? Comment faire pour l'enseigner ? Comment intéresser les élèves ? Retenir leur attention ? Comment mettre à profit le nouvel environnement numérique ? Enfin comment intégrer la géographie dans l'interdisciplinarité ? Des réponses dans ce livre à la fois théorique et pratique.

► Sous la direction de Marie-Claire Robic, Adapt-SNES, 2016, 360 p., 32 €



La belle histoire de la physique

Comment donner envie de se passionner pour les sciences ? Cet ouvrage, où alternent photos et commentaires, est fait pour cela en nous montrant les réalisations obtenues grâce à la physique.

► Christelle Langrand et Jacques Cattelin, Adapt/De Boeck, 2017, 184 p., 27 €

Enseignement de l'histoire

Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?

► Joëlle Fontaine et Gisèle Jamet, Adapt-SNES, 2016, 126 p., 12 €



L'exercice de la pluralité des mondes

Comment fonctionne le monde dans lequel on vit ? Les différentes civilisations y ont répondu chacune à leur manière. Un livre ouvert à tous, qui mêle les apports de plusieurs disciplines, qui va des mythes anciens à la cosmologie contemporaine sur une période de plus de deux mille ans.

► Sous la direction de Sylvie Nonny, Adapt, 2017, 179 p., 25 €



BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____ @ _____

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (+ 3 euros de port)

À envoyer aux **Éditions ADAPT**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 euros) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

